



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MAI 2018

Le **jeudi 17 mai 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etai^{ent} présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Martine LANGLOIS à François CRAMILLY, François LANGLOIS à Sébastien PETIT, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Tony LACROIX à Patrick CALLAIS, Patricia LEFEBVRE à Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA à Jean Marie ALINE

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

| Nombre de membres | | |
|-------------------|-------------|--|
| Présents | En exercice | Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents) |
| 20 | 28 | pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0 |

CONTRAT DE PARRAINAGE AVEC LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE LA VILLE DU TRAIT (SEMVIT) - 4E EDITION DES ESTIVALES - CM/18/064

Il est informé au Conseil Municipal que la ville souhaite conclure une convention de parrainage avec la SEMVIT pour la 4^{ème} édition des Estivales, qui aura lieu le 23 juin 2018.

La convention établit les obligations de chacune des parties et notamment :

- Le parrainé (la collectivité) s'engage à confier au parrain (la SEMVIT), le statut de partenaire qui se traduira par les dispositions suivantes :
 - ❖ Affichage du logo du Parrain figurant sur tous les supports de communication mis en place pour l'événement :
 - 1500 cartes postales programme (recto verso)
 - 2 affiches 4X3m aux entrées de ville (durée : 1 mois)
 - 4 affiches 160x120cm
 - 5 posters 91x61cm
 - 250 affiches 35x50 cm
 - 1 publicité de l'événement pleine page dans le « Bazart »
 - Sur la page Facebook de l'événement
 - ❖ Réservation d'un accès pour 4 personnes aux backstages des artistes avec cocktail d'accueil et possibilité de prendre des photos avec les artistes.
- Le Parrain versera au parrainé la somme forfaitaire de 1 500 euros toutes taxes comprises (mille cinq cent Euros nets de taxes).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121.29,

VU le rapport de Monsieur le Maire,

DECIDE d'approuver la convention de partenariat pour l'événement des Estivales 2018 avec la SEMVIT en contrepartie du versement d'une somme de 1 500 euros.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférent.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Fait au Trait, le 18 mai 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

